

Heure d'information syndicale – Intersyndicale (CGT.FO.SUD)

Ville de Chambéry et CCAS

Jeudi 13 février 2020

CTM : 35 personnes

Maison des associations : 15 personnes

Musée des Beaux-Arts : 15 personnes

Les agents territoriaux font parti des régimes spéciaux car le calcul pour la retraite se fait sur les 6 derniers mois. Nous avons les plus bas salaires des 3 Fonctions Publiques, donc les pensions de retraite les plus basses. 90% des agents seront impactés directement ou indirectement par cette nouvelle réforme des retraites.

La Suède qui est passé au système de retraite par points a aujourd'hui, un pourcentage de retraités pauvres en très nette augmentation.

Mode de calcul des pensions de retraites par répartition

75% du dernier salaire brut (environ).

Mode de calcul de la retraite par points (Principe général)

Le passage de calcul sur les 6 dernier mois à l'ensemble de la carrière (43 ans). Une carrière complète s'entend avec 43 ans de cotisations, sans « accidents » (ex : chômage, arrêt maladie, congés maternités...). Cela a pour conséquence une baisse des cotisations retraites d'environ 29 %. Si les cotisations baissent, le capital de points que vous propose le gouvernement est donc minoré. Le point, qui nous coûtera 10 €, aura selon les annonces du gouvernement, une valeur de 5.60 € (coefficient réducteur de 0.56) pour notre pension retraite.

Nous retrouvons bien ce que la CGT annonçait il y a plusieurs mois : une perte de revenu avec une baisse de la pension retraite de 200 € par mois pour les catégories C, 300 € pour les B et 400 € pour les A.

Néanmoins, peu d'agents territoriaux se mobilisent...

Cette réforme est idéologique, elle est destinée à servir les intérêts des grands groupes d'assurances. C'est le principe de la capitalisation.

Réformer le système de retraite par répartition doit nous interroger sur le modèle de société que nous voulons pour demain. Ce projet de loi sur les retraites s'accompagne aussi... d'une réforme de la Fonction Publique (août 2019), d'une réforme du chômage... C'est tout notre système social qui est menacé.

Nous voyons bien qu'il est difficile aujourd'hui de trouver un travail, que l'évolution des techniques va le rendre probablement encore plus rare dans les années à venir (robotisation, dématérialisation...) : où est la logique du gouvernement qui exige que nous travaillions plus longtemps ?

La retraite par répartition est une branche de la sécurité sociale, c'est une enveloppe de 400 milliards qui est aujourd'hui convoitée par les fonds de pension (secteur privé). Si cette réforme destructrice passe, c'est l'ensemble de notre système de santé qui va s'effondrer. Si nous ne sommes plus égaux face à la santé, c'est notre société toute entière qui est remise en cause !

Régler les difficultés actuelles de notre régime de retraites par répartition, c'est s'interroger sur la répartition des richesses. Augmenter très légèrement le taux de cotisation employeur réglerait le problème. De même que l'égalité salariale femme / homme aurait pour conséquence l'augmentation des cotisations, tout comme une augmentation des salaires.

La mobilisation d'autres corporations, hospitaliers, enseignants, pompiers... conduit à des négociations en marge de la contestation générale. Paradoxe et aberration : le gouvernement prétend qu'avec cette loi tout le monde sera dans le même système et qu'il n'y aura plus de régimes spéciaux. Pourtant, il entrouvre la porte pour des négociations sur ces régimes spéciaux, par corporation.

La Fonction Publique Territoriale est la grande absente de ce mouvement, car peu visible et comptabilise peu de grévistes.

Néanmoins, le mouvement continue. Des actions sont organisées un peu partout en France. Beaucoup ne nécessitent même pas de faire grève (actions en soirée ou le samedi par exemple).

Exemples d'actions :

- Deux cars sont partis ce matin pour Saint Gervais, pour accueillir le président Macron.
- Vendredi 14 février : 14h00 devant l'hôpital, 17h30 devant la piscine du stade pour son inauguration en compagnie de nos élus locaux.
- Jeudi 20 février : 13h45 pré cortège en intersyndicale des territoriaux devant la mairie de Chambéry, 14h00 départ de la manifestation devant le palais de justice.
- Des défilés aux flambeaux en soirée chaque semaine.
- Interpellations de nos députés :

M. Patrick Mignola (patrick.mignola@assemblee-nationale.fr)

Me Emilie Bonnivard (emilie.bonnivard@assemblee-nationale.fr)

M. Vincent Rolland (vincent-rolland@wanadoo.fr)

Me Typhanie Degois (typhanie.degois@assemblee-nationale.fr)

Une action toute simple : Nous proposons de copier- coller dans un mail le courrier en lien (le modifier...c'est une trame, chacun(e) peut se l'approprier comme il/elle le souhaite).

<http://chambery.reference-syndicale.fr/files/2020/01/lettre-député.pdf>

- Samedi une action est prévue sur Voglans (à préciser)

Soyons créatifs...

Néanmoins, nous pensons que la grève massive serait un levier fort. Manifester ne sert pas à rien : cela sert à montrer notre désaccord, cela sert à unifier nos forces, faire solidarité, partager des expériences mais aussi un moment convivial, faire des rencontres. La manifestation reste un moyen de renvoyer une image d'un mouvement social, c'est important, même si le traitement médiatique qui en est fait ne nous satisfait pas forcément toujours.

Poser quelques heures de grève chaque semaine... 2h (1/75^e de la journée) ou la demi journée (1/60^e de la journée) ce n'est peut-être pas si cher payé pour sauvegarder notre système de retraites par répartition.

C'est un investissement de quelques euros pour gagner sur nos pensions retraites et sauver notre modèle de société !

Les agents présents aux heures d'informations de ce jeudi 13 février 2020 ont décidé de se retrouver devant la Mairie de Chambéry à 13h45 le jeudi 20 février, pour partir en pré-cortège des territoriaux afin de rejoindre la manifestation départementale à 14 h au Palais de Justice.

Voulez-vous réagir ou vous laisser faire ?

A bientôt sur nos actions !